

## **COMPTE RENDU DE LA CAPL B EN A**

La CAP locale n°1 s'est réunie le 7 novembre 2013 pour classer la liste d'aptitude de la TGE / TAF au titre de l'année 2014.

Sur 121 agents remplissant les conditions, 19 se sont portés candidats (5 TGE et 14 TAF).

### **Conditions à remplir :**

- être fonctionnaire de catégorie B de la Direction générale des finances publiques ou secrétaires administratifs relevant des ministres chargés de l'économie et du budget ;
- justifier d'au moins quinze ans de services publics dont huit ans de services effectifs dans un corps classé en catégorie B.

**Les candidatures des agents ayant obtenu le grade de contrôleur par liste d'aptitude après le 1<sup>er</sup> septembre 2004 ne sont pas recevables.**

Cette année, pour la première fois, toutes les spécialités sont ouvertes à l'ensemble des agents et ce, quelle que soit la filière d'origine.

Les agents doivent donc opter pour l'une des quatre spécialité suivantes :

- « gestion des comptes publics »,
- « fiscalité »,
- « cadastre »,
- « hypothèques »

### **Sélection à « excellent »**

L'année dernière, 1 agent avait été classé « excellent », retenu en CAP nationale.

Pour 2014, la CAPL a décidé de retenir 2 candidats dans cette catégorie, classés comme suit par la Direction:

N° 1 : Mme AUGER

N° 2 : Mme FEUILLATRE

L'élu FO en CAPL n° 1

Jean Louis CATHELOT